



# Commune de Boofzheim

N° 6

## BULLETIN D'INFORMATION



DECEMBRE 2009

### LE MOT DU MAIRE

La page 2009 se tourne, et chacun trouvera certainement à y redire. Une période économiquement difficile touche de plus en plus nos foyers : chômage partiel, baisse d'activité et bien évidemment de revenus. Le monde du travail s'efforce de s'adapter tout en espérant une reprise promise, certainement longue à se concrétiser. Un souci n'arrivant jamais seul, la grippe avec toute une surmédiatisation pèse aussi moralement à chacun en cette fin d'année. Néanmoins tout n'est pas morose. Votre municipalité n'est pas restée inactive et a concrétisé certains de ses projets :

- Les travaux à la maison des associations démarrent.
- Le choix du maître d'ouvrage pour l'agrandissement et la mise aux normes de l'école maternelle va être entériné.
- La préparation de la réception des habitants de St Aubin de Cadelech et environs du 14 au 17 mai 2010 est en cours.

Néanmoins, il reste un grand point de déception et d'incompréhension ; le rejet par les services de l'Etat du PLU, véritable fil rouge depuis des années.

L'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur réalisés cet été 2009 ont laissé entrevoir une issue favorable.

En effet une mise en garde de l'autorité de tutelle nous a fait part d'incompatibilités de notre document avec les objectifs du SCOTERS (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg). Ceci concerne surtout une zone humide à l'ouest du canal. Début décembre, une rencontre avec les services de l'Etat (Sous-préfecture-DDE-DIREN) la commune et TOPOS, notre bureau d'étude, a permis de mettre un nouvel échancier en place. Un nouvel arrêté du Plu est donc nécessaire (début 2010) avec toute la procédure qui en découle : concertation, enquête publique...

Il faut savoir qu'en l'absence de réglementation spécifique, certains projets seront reportés, d'autres par contre bénéficieront de la réglementation nationale (RNU), situation peu enviable.

La réfection de l'axe Nord-Sud a été réalisée avec le concours du Conseil Général pour un meilleur confort sonore. Encore reste-t-il à améliorer la signalisation afin de réduire certaines vitesses excessives.

Le SMICTOM a mis en place un nouveau dispositif de collecte initié il y a presque 5 ans. Des changements, souvent mal perçus mais devenus obligatoires dans le contexte de la politique environnementale, nous demandent d'être plus vigilants dans le tri et plus stricts par rapport aux déchets. Le premier constat est encourageant grâce à un effort collectif, le SMICTOM espère pouvoir réduire les coûts de ce service.

Ce temps de vacances et de fête permet de prendre de prendre des bonnes résolutions, de se retrouver en familles ou entre amis. Ce temps permet aussi de mesurer le travail fait. Merci à toutes celles et ceux qui y ont contribué et posé les jalons pour le futur.

Nous nous retrouvons le 3 janvier à 16h à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux. Des vœux que je vous exprime au nom de toute l'équipe que 2010 vous apporte bonheur, paix, santé et permette l'épanouissement de chacun.

Votre Maire,  
Eric KLETHI



## ANNIVERSAIRES



### Juillet

Mme **Eleonore Siegwalt** née Acker 81 ans le 2  
 Mme **Marie-Louise Pabst** née Lienhart 84 ans le 8  
 Mme **Irène Furderer** née Weiss 84 ans le 8

### Aout

Mme **Elise Hess** née Schneider 81 ans le 3  
 Mme **Suzanne Huck** née Lauffer 82 ans le 3  
 Mr **Emile Beinhardt** 85 ans le 7  
 Mme **Stella Hirtzel** née Rudolph 82 ans le 10  
 Mr **Ernest Hess** 82 ans le 10  
 Mme **Emilie Lienhart** née Walter 86 ans le 12

### Septembre

Mr **André Zimmermann** 84 ans le 1er  
 Mme **Hélène Fritsch** née Leuffer 86 ans le 2  
 Mme **Jacqueline Seckinger-Gaertner** 85 ans le 2  
 Mme **Alice Rapp** née Meyer 80 ans le 19  
 Mr **Richard Hammer** 85 ans le 22  
 Melle **Suzanne Ruff** 94 ans le 22

### Octobre

Mme **Lucie Riba** née Koegler 95 ans le 10  
 Mr **Charles Schneider** 90 ans le 16  
 Mme **Irène Weiss** née Pfister 81 ans le 29

### Novembre

Mr **Charles Bentz** 89 ans le 1er  
 Mme **Berthe Durr** née Siegwalt 85 ans le 12  
 Mme **Berthe Formell** née Knittel 91 ans le 17  
 Mme **Jeanne Diehl** née Fischer 88 ans le 18  
 Mr **Robert Klethi** 87 ans le 28

### Décembre

Mme **Elisabeth Schmidt** née Hoeltzel 83 ans le 5  
 Mme **Berthe Lehmann** née Obrecht 87 ans le 9  
 Mr **Marcel Gautsch** 83 ans le 14

## NAISSANCES

**Manon** née le 30 Juillet 2009  
 Fille de Lai-Man et d'Alexandre Arbogast

**Timéo** né le 31 Juillet 2009  
 Fils de Cathy Nathalie Lodo et Sébastien Loegel

**Louès** née le 1er Septembre 2009  
 Fils de Jennifer Tugler et Sébastien Rouère

**Mathias** né le 2 Septembre 2009  
 Fils de Jocelyne Rosenberger et Christian Fleisch

**Maxence** né le 5 Septembre 2009  
 Fils de Sophie Ollmann et Cyril Rumpler

**Hugo** né le 24 Septembre 2009  
 Fils d'Aurore Fischer et Cédric Arbeit

**Nathan** né le 20 Novembre 2009  
 Fils de Virginie Fernandez et Philippe Bappert

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés.



## MARIAGES

04/07/2009 Christelle **HIRN** / Sergio **MAGALHÃES**

29/08/2009 Jessica **HEITZ** / Ludovic **WINTENBERGER**

12/09/2009 Emilie **WALTER** / Sébastien **FENDER**

19/12/2009 Edina **POTA** / Martial **BURGER**



## DECES

Mme **Louise SCHMITT née SCHAEFFER** décédée  
 le 15 août 2009 à l'âge de 94 ans.

Mme **Jeanne BENTZ née KLETHI** décédée le 21  
 août 2009 à l'âge de 85 ans

Mr **Jean-Claude WALTER** décédé le 12 octobre 2009  
 à l'âge de 56 ans

La commune présente ses sincères condoléances aux  
 familles éprouvées.

## ERP ou établissement recevant du public

A plusieurs reprises, lors de manifestations au sein de la commune, nous avons été interpellés par différents habitants sur le montant de 250 000€ représentant les travaux inhérents à la réhabilitation de la maison des associations.

A ce propos et devant les nombreuses interrogations de nos concitoyens, je profite de la tribune qui m'est offerte pour apporter un éclairage maximum et objectif d'une telle opération.

Tout d'abord, il faut savoir qu'un ERP est soumis de la part du législateur à des contraintes et des normes draconiennes tant dans les domaines de la sécurité des usagers que de l'hygiène collective, de la sécurité attendue, du confort des handicapés.

L'ensemble de cette réglementation définit avec grande précision dans les textes de loi, génère des surcoûts financiers importants et impacte grandement les plans de financement des ERP et ceci particulièrement dans les corps de métier ci-après :

- SANITAIRE (appareil pour handicapés, robinetterie et accessoires de sécurité...)
- GROS ŒUVRES (rampe handicapés, ascenseur, élévateur)
- ELECTRICITE (sécurité incendie, contrôle permanent par un organisme habilité par l'état, auto-contrôle de l'ensemble des installations domestiques, automatisme au niveau de l'éclairage)
- MENUISERIE (Porte coupe feu, matériaux classés au feu)
- VENTILATION (désenfumage, asservissement à la sécurité incendie)

L'application de ces contraintes techniques provoque en règle générale une plus value de 30% par rapport à une construction de type privée.

Pour couronner le tout, le maître d'ouvrage ou la commune pour faire simple, est tenue par la loi de faire passer la commission de sécurité d'arrondissement constituée de représentants de la DDE, de la gendarmerie, des pompiers et de la sécurité civile.

Par ailleurs, les différents sapiteurs de l'architecte (bureau d'étude fluide, électrique, béton, génie civil) remettent chacun à leur niveau un rapport qualitatif de ses ouvrages et prestations, ceci pour assurer à l'ensemble un transfert de responsabilité d'assurances qui ouvrira ainsi les portes de l'ERP au grand public.

Dans le même ordre d'idée, les organismes de contrôle, de coordination, de pilotage et d'ordonnement viennent encore plomber un budget déjà bien lourd.

A la lecture de ce qui précède, je pense que vous comprendrez aisément que le coût d'un ERP n'est pas à comparer au prix d'une habitation individuelle ni en terme de prix au m<sup>2</sup> et encore moins en valeur absolue.

En conclusion, je pense avoir répondu aux interrogations de nos concitoyens surtout à l'approche de la mise en chantier prochaine de la rénovation et la mise aux normes de l'école maternelle de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année à venir.

**Michel BAUMERT**

## **LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le recensement de la population est organisé périodiquement dans toutes les sociétés modernes. Cependant, cette pratique n'est pas nouvelle. Elle est même l'une des opérations statistiques les plus anciennes de l'histoire.

Depuis l'année 1999, année où toute la population avait été recensée en même temps, la méthode a changé. En effet, depuis janvier 2004, il est annuel, mais tous les habitants ne sont pas recensés tous les ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement tous les 5 ans, à raison de 1/5<sup>e</sup> des communes chaque année.

**La commune de BOOFZHEIM fait partie des communes qui seront recensées en janvier-février 2010.**

### **A quoi sert le recensement ?**

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc.

Les résultats du recensement éclairent les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs (crèches, écoles, équipements sportifs, logements, etc.)

### **Le recensement dans la commune : quand et comment ?**

**La collecte débutera le 21 janvier 2010 et se terminera le 20 février 2010.**

Trois agents recenseurs seront mobilisés pour réaliser cette enquête. Leur visite sera annoncée par un courrier signé du maire. Ils se présenteront dans chaque logement enquêté pour déposer, lors d'un premier passage deux questionnaires à compléter « une feuille de logement » et un « bulletin individuel » par personne vivant dans le logement.

Ce sont les personnes elles-mêmes qui remplissent les questionnaires (mais l'agent recenseur peut aider les personnes à remplir leur questionnaire si elles le souhaitent).

Un rendez-vous est pris avec l'agent recenseur pour qu'il récupère ces formulaires.

L'agent recenseur est aisément identifiable grâce à sa carte officielle tricolore qui porte sa photo et la signature du maire.

Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent ou de vérifier son identité en téléphonant à la mairie.

Un coordonnateur communal encadrera les agents recenseurs et assurera le suivi en continu de collecte.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs et le personnel de mairie, sont tenues au secret professionnel.

### **Exploitation des données**

Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires.

Toutes les statistiques produites sont anonymes. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Elles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES DETENEURS DE  
CHIENS DE 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> CATEGORIE

**PERMIS DE DETENTION DE CHIEN  
OBLIGATOIRE AVANT LE 31 DECEMBRE 2009**

La loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, rend obligatoire **l'obtention d'un permis de détention pour les propriétaires des chiens de première et de deuxième catégorie de plus d'un an**. Ce permis est délivré par le maire du lieu de résidence du propriétaire ou détenteur du chien et se substitue à l'actuelle déclaration faite en mairie. **Il doit être obtenu au plus tard le 31 décembre 2009.**

La délivrance du permis de détention définitif est ainsi subordonnée à la production de pièces justificatives :

- De l'identification et de la vaccination antirabique du chien ;
- d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur ;
- de la stérilisation de l'animal pour les chiens de première catégorie ;
- de l'évaluation comportementale du chien ;
- d'une attestation d'aptitude.

**L'attestation d'aptitude est délivrée par un formateur habilité** à l'issue d'une journée de formation obligatoire pour :

- tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de première et deuxième catégorie pour solliciter le permis de détention ;
- les propriétaires ou détenteurs d'un chien de première et deuxième catégorie qui seraient désignés par le maire ou le préfet parce que leur animal est susceptible de présenter un danger ou qu'il a mordu une personne.

Les propriétaires ou les détenteurs de chiens de première et deuxième catégorie sont invités à consulter les listes des formateurs habilités pour le département du Bas-Rhin.

## ***Ce que prévoit le plan Alzheimer 2008-2012...***

Troisième du genre et de loin le plus ambitieux, le plan Alzheimer 2008-2012 a été élaboré sur la base des travaux de la commission présidée par le Pr. Joël Ménard, présentés fin 2007 au président Sarkozy. Doté de 1,6 milliard d'euros sur 5 ans (1,2 milliards pour le médico-social, 200 millions pour la santé, 200 pour la recherche), ce plan vise tout d'abord à améliorer la qualité de vie des malades et de leur famille, à mieux connaître la maladie et à mobiliser la société.

Parmi les nombreuses actions retenues, citons

- l'augmentation des capacités hospitalières de diagnostic
- l'élaboration d'un référentiel pour annoncer le diagnostic et informer le malade et sa famille sur l'accompagnement médical, psychologique et social dont il pourra bénéficier
- la création d'équipes spécialisées et de structures de répit pour favoriser le maintien à domicile
- la création d'unités d'hébergement adaptées
- et, dans le domaine de la recherche, la création d'une fondation de coopération scientifique et la sélection de nombreux projets de recherche multidisciplinaire.

**En chiffres :**

24 millions de personnes seraient touchées par la maladie d'Alzheimer dans le monde... et le nombre des malades double tous les vingt ans. En 2040, 80 millions d'individus pourraient ainsi être affectés.

*Alzheimer disease International, The Lancet 2005*

**Pour en savoir plus :**

[www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)  
ou 0 811 112 112

[www.plan-alzheimer.gouv.fr](http://www.plan-alzheimer.gouv.fr)

[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

[www.alzheimer-bottin.com](http://www.alzheimer-bottin.com)

Anne GRAPIN

# Weihnachtszauber

Ein Gedicht von Anita Menger

Bei frostig kalter Winterluft  
träum ich vom süßen Tannenduft  
und warmen Kerzenschein.  
Vom leisen Fall der weißen Flocken  
dem hellen Klang der Weihnachtsglocken  
und möchte Kind noch sein.

Mit Ungeduld und voller Freud´  
erwarten was die Weihnachtszeit  
an Wunder mit sich bringt.  
Stattdessen hetze ich durch Straßen,  
besorge schnell was wir vergaßen  
und nur die Kasse klingt.

Voll Sehnsucht denke ich zurück  
an weihnachtliches Kinderglück  
wie reich der Schnee doch fiel.  
Ich höre das Adventsgedicht  
das Mutter jeden Sonntag spricht  
seh´ mich beim Krippenspiel.

Und dann erst in der heil´gen Nacht  
wie spannend wurde es gemacht  
geheim war stets der Raum.  
Gemeinsam gingen wir hinein  
und sangen froh beim Kerzenschein  
das Lied: „Oh Tannenbaum“.

Da rührt sich etwas tief in mir  
und plötzlich weiß ich - jetzt und hier  
es liegt an mir allein.  
Das Kind ist einst im Stall geboren  
der Zauber er ging nicht verloren  
er will gelebt nur sein.

La barbe du père Noël

Père Noël ! s'écria le chef des lutins en ouvrant la porte de la chambre où dormait le vieux bonhomme. Réveillez-vous, nous sommes au mois de décembre. Il faut songer à vous préparer...

- Quoi ? Déjà ! fit le père Noël en bâillant...

- Levez-vous, reprit le lutin, sinon vous ne serez pas prêt à temps pour faire la tournée des cheminées. Pensez, il faut nettoyer votre grand manteau, cirer vos bottes, rassembler vos rennes, ouvrir les lettres de tous les enfants qui vous ont écrit, emballer les cadeaux, charger votre traîneau...

- Oh là là ! dit le père Noël en quittant péniblement son lit.

Quel travail ! Il faisait si bon sous les couvertures...

- Courage, père Noël, je vous ai apporté du café bien chaud...

Le père Noël but rapidement son café, puis se dirigea vers l'armoire dans laquelle étaient rangées ses affaires. Il en sortit un manteau tout chiffonné et des bottes pleines de poussière, qu'il tendit au lutin.

- Veille à ce que ma tenue soit impeccable. Pendant ce temps, je vais à la recherche de mes rennes et lire mon courrier...

Durant des jours et des jours, une grande activité régna alors dans le ciel.

La nuit de Noël, le chef des lutins retourna voir le père Noël. Il aida celui-ci à endosser son manteau, à enfiler ses bottes, puis reculant de quelques pas, il lui dit :

- Tournez-vous... Pas mal, pas mal ! ajouta-t-il en s'agenouillant pour arranger un pli du manteau, avant de grimper sur une chaise pour dissimuler une mèche de cheveux qui dépassait du bonnet du père Noël... Tout me semble parfait... Il n'y a que votre barbe qui, cette année encore, me semble bien longue...

- Tu crois ? interrogea le père Noël en jetant un coup d'œil dans son miroir...

- Oui, si longue même que vous risquez de tomber en marchant dessus. Ça doit faire des mois et des mois que vous ne vous êtes pas rasé... Ce n'est pas très sérieux. Ça ne fait pas très soigné. Ne bougez pas...

Il revint quelques minutes plus tard avec une grande paire de ciseaux, installa le père Noël sur un fauteuil de nuages, et commença à couper très délicatement sa barbe...

Des millions de petits poils blancs s'envolèrent aussitôt dans le ciel, sous les yeux amusés des lutins qui s'étaient rassemblés pour assister au spectacle.

Sur la terre, au même instant, un petit garçon qui n'arrivait pas à s'endormir, écarta les rideaux de sa chambre.

Soudain, il aperçut, émerveillé, les premiers flocons voltiger dans la nuit et recouvrir peu à peu la campagne...

Un sourire apparut sur ses lèvres. Il se précipita pour réveiller sa sœur.

Lucie viens voir, c'est magnifique : il neige ! Là-haut on est sans doute en train de couper la barbe du père Noël... Chouette, ça signifie qu'il va venir bientôt. Recouchons-nous pour l'attendre..

Source: [http://www.contes.biz/contes-15-La\\_barbe\\_du\\_pere\\_Noel](http://www.contes.biz/contes-15-La_barbe_du_pere_Noel)



## Association BOUCHONS BOHNEUR 67

Président M Bernard Bidault 06.86.72.88.76

Chers amis collecteurs,

Votre démarche solidaire est récompensée, mais il faut beaucoup de volonté pour continuer. Courage ! D'autres personnes attendent.

Le premier samedi de chaque mois vous pouvez déposer vos colis le bouchons directement à Bischoffsheim Zone Artisanale les Acacias de 9h à 12h.

Ou les donner à vos lieux de collecte habituels (trouvez les adresses sur internet [www.bouchonsbonheur67.com](http://www.bouchonsbonheur67.com))

Nous récoltons :

- les capsules et couvercles plastiques y compris les nouveaux bouchons plastiques des bouteilles de vins, même en couleurs.
- Les capsules en aluminium à vis
- Les capsules métalliques à vis
- Les bouchons en liège

Chaque variété doit être mise à part dans des sacs différents .

**BONNE RECOLTE ET MERCI A VOUS TOUS**

Nous vous informons de la fermeture de la déchetterie à compter du 11 janvier 2010 pendant 3 semaines à 1 mois pour travaux.

La commune vous informe qu'une vente de bois de chauffage aura lieu le mercredi 6 janvier 2010 à 19h à la salle bleue.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆ INVITATION ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆ Nous vous invitons cordialement à la ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆ cérémonie des vœux qui aura lieu le ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆ dimanche 3 janvier 2010 à 16h à la ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆ salle des fêtes. ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆  
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆



Directeur de la publication : Eric KLETHI  
Comité de rédaction : Anne GRAPIN, Annie HEILBRONN, Monique HEILBRONN, Evelyne MULLER, André ROECKER